
Arrondissement de Pontarlier**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**
-----**Séance du 10 novembre 2023***L'an deux mille vingt-trois et le dix-novembre à vingt heures.*

Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présent au Conseil :	20
Ayant pris part au vote :	23

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation	06/11/2023
Date d'affichage	16/11/2023

Présents : Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.

Procuration : Caroline Blain à Isabelle Cuenot, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Frédéric Garreau à Nathalie Sievert, Aline Louvrier à Marie Destaing, Norbert Pécot à Olivier Marlot, Léonie Schneiter à Christophe Michel, Thierry Vuittenez à François Garcia.

Secrétaire de séance : Guillaume Bouhin.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-11-089**OBJET : Droit de préemption bâtiment de l'ADDSEA.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent dans le Doubs (ADDSEA) a mis en vente son bien situé 6 rue de Salins, cadastré AE 220-465-466 et 467. Cet immeuble a eu comme vocation d'abriter 6 logements sociaux afin d'accueillir des réfugiés.

Le Maire précise que l'emprise extérieure de ce bâtiment est limitée et malgré un échange de parcelles communales qui permettrait de créer 4 à 5 places de parking en plus des 3 garages existants dans la bâtisse, la réhabilitation privée avec 6 appartements minimum va générer une problématique de stationnement sur la place de l'Argillier et de la mairie. Le manque de places étant déjà probant avec la proximité du groupe scolaire et des services, le Maire propose de préempter le bien.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **22 voix pour, 1 abstention** :

- Valident le droit de préemption sur le bâtiment de l'ADDSEA ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 16/11/2023
Reçu en préfecture le 16/11/2023
Publié le
ID : 025-200068401-20231110-2023_11_089-DE




Le Maire,
Marc SAULNIER.

